

# GUIDE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE À PARC-EXTENSION



## **Réalisation**

Institut de recherche sur l'immigration, les pratiques interculturelles et inclusives (IRIPII) –  
Collège de Maisonneuve

6220, rue Sherbrooke Est

Montréal (Québec) H1N 1C1

[www.iriipi.ca](http://www.iriipi.ca)

## **Comité de pilotage**

Afrique au Féminin

Centre Génération Emploi

Table de quartier de Parc-Extension

Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives

## **Infographie**

Ryder Gillespie

### **Remerciements :**

Ce guide a été réalisé grâce au soutien financier du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART), volet innovation sociale. L'équipe de recherche remercie vivement l'ensemble des personnes ayant participé aux différentes activités de recherche : les intervenantes communautaires et les femmes du quartier, pour le partage de leur histoire et de leur vécu. Sans votre participation, cette recherche et cet outil n'existeraient pas.

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
Origines du projet	4
Présentation du guide	4
Le quartier Parc-Extension en quelques chiffres	5
<b>La violence conjugale</b>	<b>8</b>
Définition	8
Les différentes formes de la violence	9
Le cycle de la violence conjugale	11
Quelques données sur la violence conjugale au Québec	13
Reconnaissance juridique de la violence conjugale	14
Déconstruction sur quelques mythes tenaces autour de la violence conjugale	15
<b>Intervenir auprès des femmes de Parc-Extension</b>	<b>17</b>
<b>L'intervention de l'amont à l'aval en matière de violence conjugale</b>	<b>17</b>
Pour une approche intersectionnelle	17
Pour une « intervention de proximité »	19
Sensibiliser et encourager la discussion autour de la violence conjugale	21
<b>Dépistage et dévoilement</b>	<b>23</b>
Dépister des cas de violence conjugale	23
Les barrières face au dévoilement	25
Dévoilement	27
De l'importance de bien identifier ses limites en tant que TAIC	27
Et les autres ?	28
<b>Référencement et collaboration</b>	<b>30</b>
Créer et renforcer des liens de collaboration	30
Le processus de référencement et l'accompagnement	31
L'accompagnement	32
Après la sortie ...	36
Les différentes ressources du quartier	37
<b>Conclusion</b>	<b>40</b>

## Introduction

### Origines du projet

Cette recherche-action trouve son origine dans une précédente recherche-action qui s'intéressait aux programmes Femmes-Relais ou Parents-Agents-Multiplicateurs (PAM) dans les quartiers Centre-Sud, Saint-Michel et Parc-Extension. Durant nos entrevues avec les PAM du quartier Parc-Extension, plusieurs nous ont confié avoir subi de la violence conjugale par le passé. Le programme PAM permet aux femmes de mettre des mots sur leurs expériences, mais surtout de connaître les différentes ressources disponibles. Ainsi, le présent projet est né du besoin de rendre les services spécialisés en matière de violence conjugale accessibles aux femmes du quartier.

### Présentation du guide

Ce guide est le résultat d'une recherche-action, « La concertation locale au service des femmes immigrantes vivant de la violence conjugale à Parc-Extension », menée par l'Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives (IRIPII), en partenariat avec Afrique au Féminin (AAF), le Centre Génération Emploi (CGE) et la Table de Quartier de Parc-Extension (TQPE). L'objectif de la recherche est de construire une concertation locale dans le quartier Parc-Extension dans le but de faciliter l'accès aux services des femmes immigrantes vivant de la violence conjugale.

Le guide d'intervention est un outil destiné à vous, travailleur-euse-s du milieu communautaire, agentes et intervenantes communautaires (TAIC) du quartier Parc-Extension. Le but de ce guide est de vous outiller dans votre travail auprès des victimes et survivantes de violence conjugale. Cet outil ne vous formera pas au travail d'intervenante ni à l'intervention spécialisée en matière de violence conjugale. En revanche, il vous fournira des connaissances sur la violence conjugale et vous aidera à accompagner les femmes dans leur recherche d'aide ou leur processus de sortie de la relation violente.

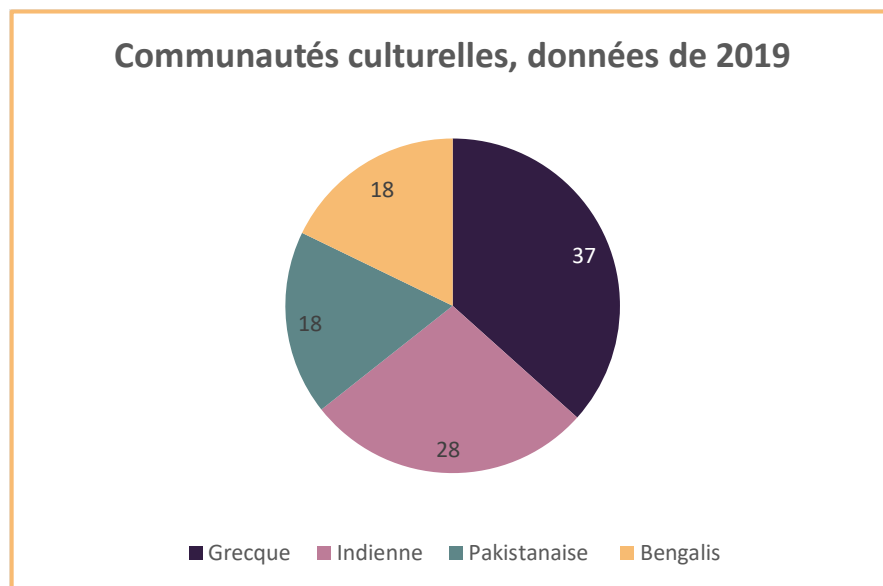
La première partie fournit des informations sur la violence conjugale : définitions, les différentes formes de violences conjugales, le cycle de la violence et l'intensification de la violence. De plus, vous trouverez quelques données sur la violence conjugale au Québec. Cette partie vous permettra de connaître un peu plus le phénomène de la violence conjugale. La deuxième partie du guide propose des pistes d'intervention auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. La troisième partie est consacrée au référencement et à la collaboration.

Ce guide<sup>1</sup> se veut un outil pratique pour vous dans la cadre de votre travail à Parc-Extension. Il ne reflète pas l'ensemble des situations que vous pouvez rencontrer mais il tente de poser des balises et de donner des indications concernant les attitudes et les actions à privilégier et celles à éviter lorsque vous vous retrouverez confrontées à un cas de violence conjugale. En tant que TAIC du milieu communautaire, vous êtes souvent les premiers contacts des femmes immigrantes.

**Bonne lecture !**

### Le quartier Parc-Extension en quelques chiffres

En 2019, 57%<sup>2</sup> des personnes qui résident à Parc-Extension sont issues de l'immigration et/ou font partie de minorités visibles. Parmi cette population, 90% est de première ou dite de deuxième génération. Le diagramme ci-dessous représente la composition des personnes issues de l'immigration et/ou des minorités visibles à Parc-Extension. Par exemple, en 2019, à Parc-Extension 28% de la population issue de l'immigration et/ou des minorités visibles appartient à la communauté indienne.

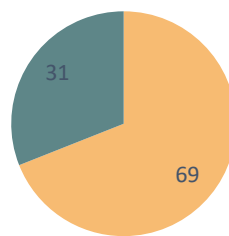


---

<sup>1</sup> Dans ce guide, l'usage du féminin sera privilégié, puisque la majorité des TAIC et des victimes de violence conjugale sont des femmes.

<sup>2</sup> <https://www.centraide-mtl.org/wp-content/uploads/2021/01/Portrait-Montreal-Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension-2019-2020.pdf> <https://www.parcex.org/parc-extension/>

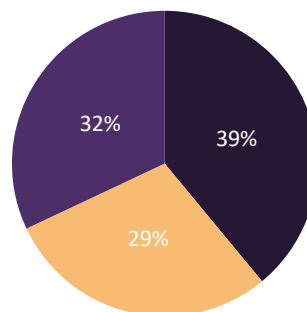
## Langue maternelle, données de 2019



■ Autres que le français ou l'anglais ■ Français ou anglais

Au niveau des langues maternelles, 69% de la population du quartier a comme langue maternelle une autre langue que le français ou l'anglais. Parmi les langues maternelles les plus communes à Parc-Extension, nous retrouvons le grec, l'hindi, le penjabi, et l'ourdou.

## Composition des ménages, données de 2019



■ Avec enfants ■ Sans enfants ■ Monoparental

Parmi les ménages<sup>3</sup> avec enfants, 17% d'entre eux ont des enfants de moins de 15 ans. Parmi les ménages avec enfants, 32% des foyers sont monoparentaux. Les familles monoparentales sont

---

<sup>3</sup> Selon Statistiques Canada, un « ménage réfère à une personne ou à un groupe de personne qui occupent le même logement et n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Le logement peut être un logement collectif ou un logement privé. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne vivant seule. Les membres du ménage qui sont temporairement absents le jour de référence sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=Unit&Id=96113](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=Unit&Id=96113)

moins présentes à Parc-Extension que d'autres quartiers. Par exemple, à Saint-Michel, les familles monoparentales représentent 40% des foyers avec enfants.

Le quartier Parc-Extension accueille majoritairement des populations issues de l'immigration et/ou appartenant aux minorités visibles. Les deux langues officielles du Canada ne sont pas connues par l'ensemble de la population du quartier Parc-Extension. Les familles<sup>4</sup> sont majoritaires dans le quartier, puisqu'elles représentent 71% des ménages.

---

<sup>4</sup> La famille réfère ici à la conception employée par Statistiques Canada lors du recensement : « un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou de l'autre des conjoints; ou un parent dans une famille monoparentale peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun parent n'est présent, constituent également une famille de recensement. [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var\\_f.pl?Function=Unit&Id=32746&wbdisable=true#:~:text= Famille%20de%20recensement%20est%20d%C3%A9finie,monoparentale%2C%20peu%20importe%20son%20%C3%A9tat](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Var_f.pl?Function=Unit&Id=32746&wbdisable=true#:~:text= Famille%20de%20recensement%20est%20d%C3%A9finie,monoparentale%2C%20peu%20importe%20son%20%C3%A9tat)

## La violence conjugale

Dans cette première partie, vous trouverez différentes informations sur la violence conjugale au Québec. Cette partie vous permettra de mieux connaître les formes de la violence conjugale ainsi que le cycle de la violence. Vous trouverez différents renseignements sur le traitement juridique de la violence conjugale et quelques données probantes sur la situation au Québec. Finalement, cette partie se conclut sur la déconstruction de quelques mythes, parfois tenaces, autour de la violence conjugale.

### Définition

La violence conjugale se produit dans le cadre d'une relation intime et amoureuse présente ou passée. Elle peut survenir dans toutes les formes d'intimité : hétérosexuelle, homosexuelle, mariage, conjoint de fait, partenaires en relation libre, etc., ainsi qu'à tous les âges<sup>5</sup>. Bien que les hommes puissent subir de la violence conjugale, les femmes demeurent les principales victimes de violence conjugale. Dans le cadre de ce guide, le terme « victime » fera référence aux femmes et le terme « agresseurs » aux hommes.

La violence conjugale s'exerce dans une situation de déséquilibre entre les deux partenaires intimes, où l'un cherche à dominer et à contrôler l'autre. La violence conjugale ne peut s'expliquer par des causes uniques. Elle englobe un ensemble de comportements, d'attitudes violentes d'intensité variable et de formes différentes.



La violence conjugale n'est pas une perte de contrôle mais bien un moyen de contrôler et dominer l'autre.

---

<sup>5</sup> Éducaloi. *Qu'est-ce que la violence conjugale ?* [<https://educaloi.qc.ca/capsules/la-violence-conjugale/> ; visité le 17 mars 2023].

La Méridienne (2017). *Comprendre pour mieux intervenir auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale*. <http://lameridienne.ca/wp-content/uploads/2018/02/guidéfanta.pdf>



## Les différentes formes de la violence

La violence conjugale revêt différentes formes<sup>6</sup>. Une victime peut subir une seule forme de violence ou plusieurs. Elles peuvent varier avec le temps. La violence conjugale se caractérise par la répétition et l'intensification des violences commises. Les violences peuvent aussi être commises envers les proches de la victime, comme les animaux de compagnie ou des objets.

### Formes

### Manifestations

#### Violence physique

Forme de violence la plus médiatisée. Les coups sont souvent déguisés en accidents.

- Bousculades
- Coups
- Brûlures
- Morsures
- Exercice d'une contrainte physique, par exemple empêcher la victime de sortir en la tenant
- Féminicide, infanticide
- Etc.

#### Violence psychologique

Forme de violence plus subtile que la précédente. Elle est difficilement détectable par l'entourage, pourtant très courante.

- Dévalorisation et dénigrement
- Mépris envers la victime
- Violence sur les animaux ou les objets (ex : casser des objets pour maintenir un climat de peur et de tension dans la maison)
- Contrôle des sorties et fréquentation aboutissant à un isolement de la personne
- Négligence
- Chantage
- Menaces
- Etc.

#### Violence verbale

- Insultes
- Cris
- Propos humiliants et dégradants

---

<sup>6</sup> Institut national de santé publique du Québec (Avril, 2020). *De quoi parle-t-on ?* <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/de-quoi-parle-t-on>

Forme la plus banalisée, exercée pour humilier la victime. Elle accompagne souvent d'autres formes de violence.

- Ordres dictés brutalement
- Ironie et sarcasmes
- Etc.

### **Violence sexuelle**

Violence souvent cachée et peu dénoncée, car elle reste taboue.

- Dénigrement sexuel
- Coercition sexuelle : Harcèlement, brutalité, intimidation, manipulation pour imposer une relation sexuelle
- Imposition de pratiques sexuelles non désirées
- Attouchements et agressions sexuelles
- Coercition reproductive (imposer une grossesse ou un avortement)
- Viol conjugal

### **Violence économique**

Violence assez répandue qui entrave l'indépendance financière de la victime même si elle occupe un emploi

- Contrôle des activités financières de la victime
- Privation des ressources financières et matérielles, y compris le revenu de la victime
- Saisie des cartes bancaires et parfois des papiers d'identité
- Création d'une dépendance financière, par exemple par l'interdiction de travailler
- Dépenses excessives du conjoint mettant la famille en précarité ou en danger financièrement

### **Violence spirituelle**

Violence peu (re)connue qui consiste à imposer une spiritualité à la victime

- Interdiction de pratiquer sa religion
- Imposition d'une religion ou d'une spiritualité
- Dénigrement ou dévalorisation de la croyance

### **Violence basée sur « l'honneur »**

Violence peu (re)connue prenant des formes différentes exercée dans le but de réparer,

- Mutilations, notamment génitales

protéger ou défendre l'honneur d'une famille, d'une communauté, etc.

- Imposition d'un mariage<sup>7</sup>
- Homicide afin de rétablir l'honneur de la famille

### **Cyberviolence**

Utilisation des technologies numériques contre son (ex)partenaire

- Harcèlement
- Surveillance et contrôle via l'usage de la géolocalisation
- Cyberviolence sexuelle : partager des images intimes sans le consentement de la victime, faire pression pour recevoir des images intimes, envoyer des images intimes contre le gré de la personne, etc.

### **Violence intra-familiale**

Violence commise par un membre de la famille autre que le conjoint, mais qui vit avec la victime.

- Membre d'une famille qui commet l'ensemble des violences nommées ci-dessus envers un autre membre de la famille.

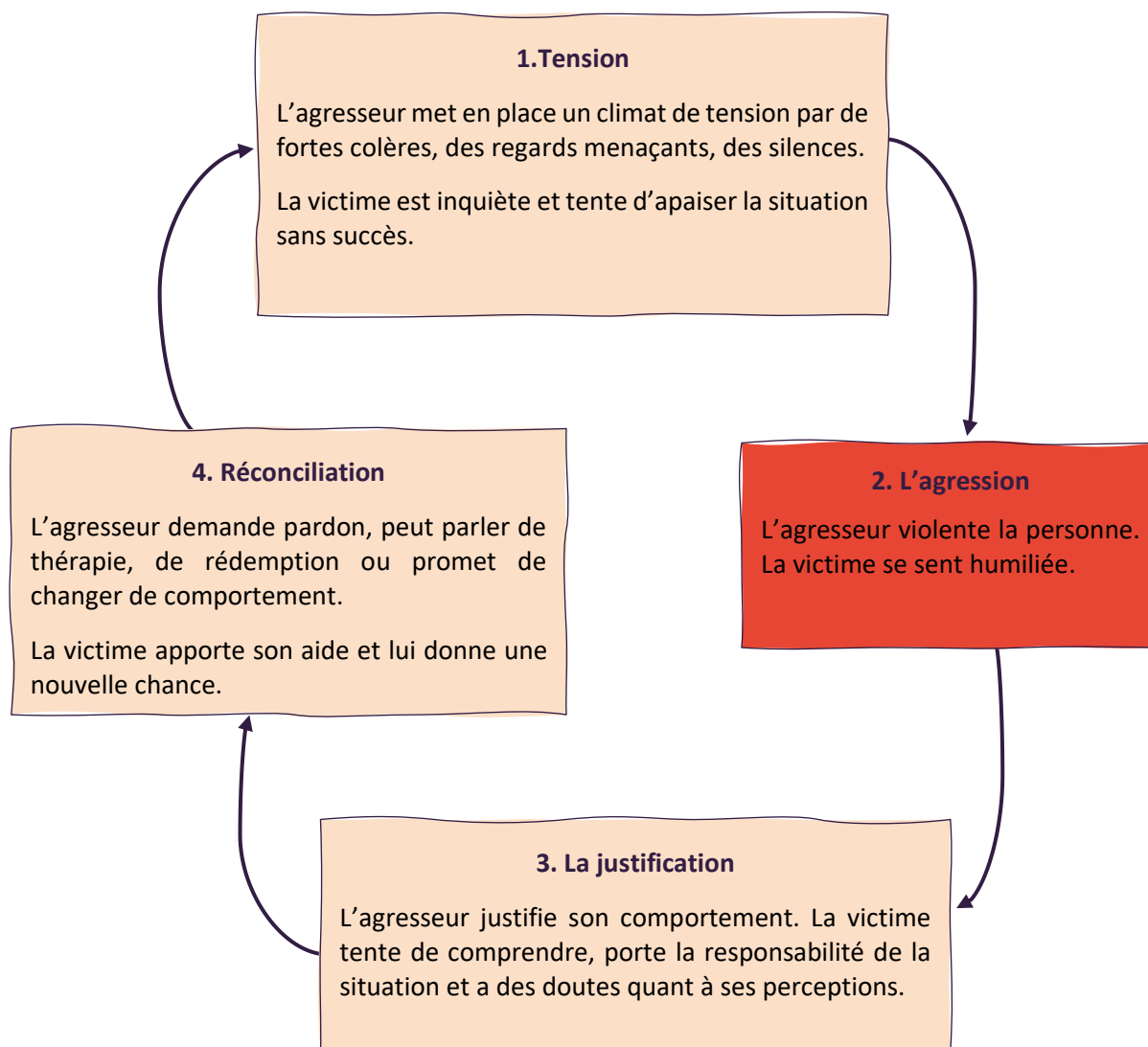
## Le cycle de la violence conjugale

La violence conjugale prend place dans une dynamique de prise de contrôle d'un des partenaires sur l'autre. La prise de contrôle se réalise souvent de manière subtile et insidieuse, ce qui rend d'autant plus difficiles le dépistage et l'intervention auprès des personnes victimes. La dynamique d'une relation violente se caractérise par un cycle en quatre temps qui tend à se répéter et à s'intensifier avec le temps : tension, agression, justification, réconciliation.

L'agresseur contrôle ce cycle et met en place un climat de peur, voire de terreur, afin de maintenir sa domination sur la victime. L'installation et l'intensification du cycle se font de manière progressive, si bien que les victimes ne ressentent pas les effets immédiatement. Avec l'intensification du cycle, la phase de réconciliation tend à disparaître, et les victimes se retrouvent dans un climat constant de tension-agression-justification de la violence.

---

<sup>7</sup> Collège de Rosemont (2019). Les violences basées sur l'honneur. Prévenir et agir efficacement : actes du colloque, sous la direction de Habib El-Hage, Montréal, Les publications du Collège de Rosemont. [https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre\\_actes\\_colloque\\_violence\\_honneur\\_version4.pdf](https://www.crosemont.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/livre_actes_colloque_violence_honneur_version4.pdf)



Briser le cycle de la violence est difficile pour les victimes pour plusieurs raisons :

- La peur des conséquences du retrait de la relation violente<sup>8</sup>
- La peur des représailles;
- L'isolement des victimes;
- L'espoir que l'agresseur va changer;
- La peur du jugement (de la famille et de la communauté);
- La méconnaissance de la réglementation en vigueur et des services d'aide.

---

<sup>8</sup> Par exemple, la peur que les enfants grandissent plus difficilement sans l'un des parents, la peur de ne plus avoir de l'aide de l'agresseur pour maintenir le foyer dans un climat financier stable, la peur d'être seule et de ne pas être assez indépendante pour vivre par soi-même dans un contexte inconnu comme celui du Québec, etc.

Notons aussi que certaines victimes ne se rendent pas compte qu'elles se trouvent dans un cycle de violence et/ou qu'elles ne savent pas que cela est interdit par la loi au Québec et qu'il existe des organisations pour les aider.

Ainsi, mettre fin à une relation dans un contexte de violence conjugale est un processus long et complexe. Le moment de la séparation est l'une des périodes les plus dangereuses pour la victime, car l'agresseur peut devenir encore plus violent et mettre en danger la femme et les enfants.



Parmi les facteurs motivant la sortie définitive de la relation violente, se trouvent :

- La connaissance du cadre juridique canadien et des droits de la femme ;
- La connaissance des différentes ressources d'aide en matière de violence conjugale ;
- La reconnaissance de l'impact de la violence conjugale sur les enfants ;
- L'arrivée à un seuil de violence qui devient intolérable pour la victime. **Ce seuil diffère d'une femme à l'autre.**

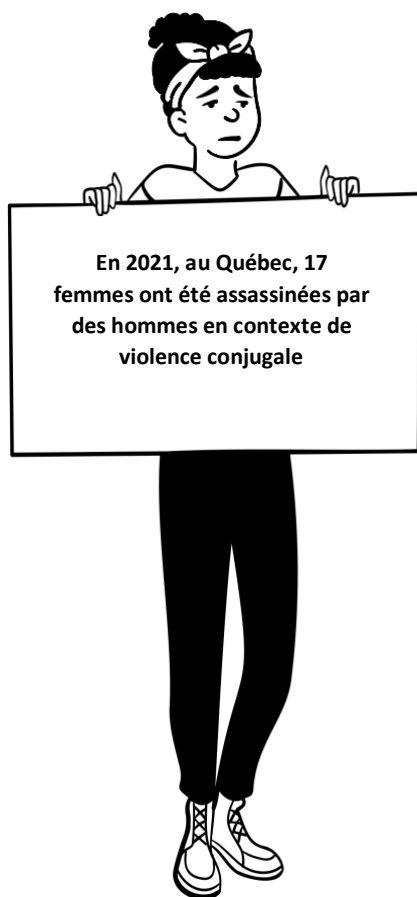
Outre ces éléments, l'écoute, le support, l'accompagnement et le respect du rythme des femmes victimes de violence conjugale sont nécessaires pour les amener à quitter définitivement la relation violente. Soutenir et encourager les femmes dans leurs prises de décisions sont importants, car ils permettront aux femmes de reprendre confiance en elles.

### Quelques données sur la violence conjugale au Québec

La majorité des victimes de violence conjugale sont des femmes. En 2020, elles représentent **75,8% des victimes déclarées à la police**. Ce taux est bien plus élevé que les victimes féminines d'infractions contre la personne hors contexte de violence conjugale qui s'élève à 51,3%.

Les hommes victimes de violence conjugale sont minoritaires. Par exemple, en 2020, 94,4% des victimes d'un enlèvement, traite et séquestration dans un contexte conjugal sont des femmes, alors que les hommes victimes de cette infraction ne représentent que 5,6% des victimes. Au niveau des agressions sexuelles, 95,8% des victimes d'agressions sexuelles dans un contexte conjugal sont des femmes, et 3,2% des victimes sont des hommes<sup>9</sup>. Bien que la violence conjugale touche l'ensemble des catégories d'âge, les victimes âgées entre 25 et 39 ans sont plus représentées dans le contexte de cette problématique, 3% des victimes en 2020 avaient entre 15 et 24 ans.

Les auteurs de violence conjugale sont majoritairement des hommes. En 2020, 76.6% des auteurs présumés de violence en contexte conjugal sont des hommes. Les hommes restent les principaux auteurs pour toutes les catégories d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal. Ainsi, la violence conjugale touche majoritairement des femmes et est commise principalement par des hommes.



### Reconnaissance juridique de la violence conjugale

Au Québec, la loi ne reconnaît pas spécifiquement le crime de violence conjugale<sup>10</sup>. Ainsi, toutes les formes de violence conjugale ne sont pas criminalisées, même si le gouvernement reconnaît les différentes formes de violence conjugale. Par exemple, certaines formes de violence économique ne sont pas reconnues comme criminelles. Parmi les actes commis dans un contexte de violence conjugale et reconnus comme criminels nous retrouvons :

- Les **voies de fait**, soit l'utilisation de la force contre une personne qui n'a pas fourni son accord et qui compromet son intégrité (coups, crachat, serrer le poignet, etc.);
- Le **harcèlement** : l'agresseur suit à plusieurs reprises la victime et la surveille dans les différents lieux qu'elle fréquente. L'agresseur se comporte d'une manière menaçante et communique régulièrement avec la victime. Attention, toutes les formes de harcèlement ne sont pas considérées comme criminelles, notamment le harcèlement au travail;

---

<sup>9</sup> Ministère de la Sécurité publique. (2022). Criminalité au Québec — Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2020, tiré de <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec> [Consulté le 17 mars 2023].

<sup>10</sup> Éducaloi (2023). *Qu'est-ce que la violence conjugale ?* Consulté le 23 mars 2023 <https://educaloi.qc.ca/capsules/la-violence-conjugale/>

- **L'agression sexuelle** : Il est à souligner que le processus de plainte peut s'avérer difficile et long. Le viol conjugal est criminalisé au Canada depuis les années 1990;
- **Le partage d'images intimes** sans le consentement de la personne concernée;
- Le **vol** et l'introduction par effraction au domicile de la personne;
- Les **menaces de mort** ou de blessures;
- La **tentative de meurtre et l'homicide**.

Ainsi, ces actes criminels ne couvrent pas l'ensemble des actes qui sont compris et reconnus par les milieux comme étant de la violence conjugale. Il reste encore à faire tout un travail de reconnaissance pénale<sup>11</sup> de la violence conjugale et de ses multiples facettes. Ainsi, le corps policier peut protéger jusqu'à un certain point les victimes, mais ne peut pas intervenir lorsque l'acte commis n'est pas reconnu comme criminel. Il existe un écart entre les définitions entendues de la violence conjugale dans les milieux de pratiques, et les milieux politiques, policiers et judiciaires.

La procédure judiciaire demeure longue pour les victimes et toutes ne souhaitent pas passer par les tribunaux du fait de la lourdeur du processus. Il est important de veiller à respecter les volontés des femmes. En novembre 2021, le gouvernement du Québec adopte la loi 92<sup>12</sup> qui vise la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Ce projet vise à former des juges et des intervenantes pour accompagner les victimes dans le processus judiciaire. Ces tribunaux seront d'abord mis en place via des projets-pilotes d'une durée de trois ans.

### Déconstruction sur quelques mythes tenaces autour de la violence conjugale

Plusieurs idées préconçues au sujet de la violence conjugale circulent<sup>13</sup>. Celles-ci peuvent compromettre la démarche d'une femme voulant se libérer d'une situation de violence conjugale et nuire à l'intervention ou l'aide qui devrait lui être apportée. Nous trouvons important de les recadrer avant d'aborder plus formellement la démarche d'intervention.

---

<sup>11</sup> Secrétariat à la condition féminine (2021). *Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Feuillet-actions-prio-violence-conj.pdf>

Ce document donne aussi accès à d'autres plans d'action gouvernementaux en matière de lutte contre les violences à caractères sexuelles et la violence conjugale pour les prochaines années.

<sup>12</sup> Cabinet du ministre de la Justice et procureur général du Québec (Novembre, 2021). Adoption de la loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et violence conjugale. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Feuillet-actions-prio-violence-conj.pdf> [Consulté le 17 mars 2023].

<sup>13</sup> Institut national de santé publique du Québec (Avril, 2020). *Mythes et réalités*. <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/mythes-et-realites> [Consulté le 17 mars 2023].

- *La violence conjugale touche plus les femmes dans des situations de pauvreté et issues de l'immigration.*

La violence conjugale est un phénomène transversal, c'est-à-dire qu'il peut toucher toutes les femmes peu importe le niveau de revenu, l'âge, l'appartenance culturelle ou la situation conjugale. En d'autres termes, les femmes immigrantes ne sont pas plus touchées que les autres par la violence conjugale, mais leur statut migratoire constitue un facteur de vulnérabilité, notamment pour la recherche d'aide et la sortie de la relation.

- *La violence conjugale est un problème privé.*

La violence conjugale n'est pas d'ordre privé, elle est un problème sociétal. En plus que certains actes soient criminels, la violence conjugale met de l'avant la persistance d'un rapport inégalitaire et de domination des hommes sur les femmes.

- *La violence conjugale peut être une preuve d'amour.*

La violence conjugale n'est ni un acte de désespoir, ni un geste d'amour. À l'inverse, l'homme cherche à contrôler et à asseoir sa domination sur la victime. L'homicide est souvent prémédité.

- *La victime de violence conjugale peut l'avoir cherchée.*

La victime ne pousse jamais l'agresseur à passer à l'acte : les éléments déclencheurs sont des prétextes à la violence. En d'autres termes, aucune situation ne justifie le recours à la violence.

- *L'alcool ou l'usage d'autres drogues génèrent de la violence.*

L'usage de l'alcool ou d'autres drogues sont des facteurs de risque, mais ils ne sont pas des causes au recours à la violence.

- *Un homme violent use de la violence dans l'ensemble des sphères de sa vie.*

Le conjoint violent n'est pas violent dans l'ensemble des sphères de sa vie. Il peut être exemplaire au travail et pourtant être violent envers sa partenaire. Il faut donc éviter de sauter à des conclusions hâtives.

- *Les femmes demeurent dans la relation violente par choix.*

Les femmes qui restent dans une relation violente font face à un ensemble de barrières qui les empêchent de quitter la relation, notamment la peur d'empirer la situation ou que le conjoint s'en prenne à lui-même ou aux enfants. Les facteurs nuisant au bris du cycle de la violence (exposés à la page 12 de ce guide) peuvent aussi expliquer le fait qu'une femme demeure dans une relation violente.



L'outil « Évaluation des pratiques des intervenantes » comporte une section sur les connaissances en matière de violence conjugale.



## Intervenir auprès des femmes de Parc-Extension

### L'intervention de l'amont à l'aval en matière de violence conjugale

En tant que TAIC, vous êtes souvent les premières personnes avec qui les femmes entrent en contact. L'intervention en matière de violence conjugale nécessite des compétences spécifiques et il est nécessaire d'orienter les femmes victimes de violence conjugale vers les services spécialisés. Cependant, le cheminement vers ces ressources peut être un parcours sinueux. Votre rôle de TAIC est donc de les accompagner, **à leur rythme**, vers ces ressources afin de les aider à sortir de la relation violente. Cette partie du guide vous propose quelques bonnes pratiques à mettre en place lorsqu'il est nécessaire d'accompagner une femme vers les services spécialisés en matière de violence conjugale.

La violence conjugale entraîne des conséquences sur le long terme. Dans votre travail, vous serez sûrement en contact avec des femmes qui ont connu de la violence conjugale, qui en sont sorties récemment ou depuis un certain temps. Votre soutien est tout aussi essentiel pour chacun de ces cas. Ces femmes peuvent vivre différentes répercussions psychologiques en lien avec leur expérience de violence conjugale (par exemple, un stress post-traumatique) et avoir besoin de soutien. Ainsi, vous êtes amenée à travailler en amont de la violence conjugale mais aussi dans la période post-séparation et après la sortie de la relation violente.

### Pour une approche intersectionnelle

L'approche intersectionnelle a pris naissance aux États-Unis, à partir des années 1970, notamment chez les féministes afro-américaines qui ne se retrouvent ni dans le féminisme blanc, ni dans les mouvements anti-racistes noirs pour expliquer leurs conditions. Elles reprochent au premier de ne pas avoir inclus dans leur agenda politique la question du racisme et aux seconds de ne pas avoir inclus la question du sexisme et du patriarcat.

L'approche intersectionnelle<sup>14</sup> propose un cadre d'intervention général et souple qui place les femmes au centre de la démarche. Elle met l'accent sur la reconnaissance et la compréhension des expériences différentes des femmes, qu'elles soient victimes de violence ou non et intervenantes. C'est l'approche sur laquelle le cadre d'intervention proposé est construit car cela favorise une intervention collaborative qui part des besoins des femmes que vous accompagnez pour bâtir votre intervention.

---

<sup>14</sup> Bridie Taylor (Novembre 2019). *Intersectionality 101: what is it and why is it important ?* <https://www.womankind.org.uk/intersectionality-101-what-is-it-and-why-is-it-important/#:~:text=Intersectionality%20is%20the%20acknowledgement%20that,orientation%2C%20physical%20ability%2C%20etc.>

Hill Collins, P., & Bilge, S. (2020). *Intersectionality* (Second edition, fully revised & updated, Ser. Key concepts). Polity Press.

## L'intersectionnalité en quelques mots

Le concept d'intersectionnalité désigne l'entrecroisement de plusieurs systèmes de domination, comme le racisme, le sexisme, le classisme, l'âgisme, l'orientation sexuelle, l'expression de genre, etc. Ce concept permet de comprendre comment les différents systèmes d'oppression s'imbriquent et produisent des expériences particulières d'oppression. L'intersectionnalité est une position sociale, c'est-à-dire que les différentes dynamiques de domination ci-haut nommées vont s'enchevêtrer et prendre des formes différentes selon la situation sociale. L'intersectionnalité n'est pas une addition des différents systèmes d'oppression, mais une compréhension des différents liens entre ces différents systèmes d'oppression. Favoriser une approche intersectionnelle dans sa pratique professionnelle c'est reconnaître les effets imbriqués des systèmes d'oppression et de privilège.

### Exemples de situations intersectionnelles :

- Être une femme racisée et monoparentale
- Être issu de l'immigration et avoir un handicap visible
- Ne pas parler les deux langues officielles du Canada et être issue de l'immigration

Avoir un handicap invisible



La violence conjugale peut toucher toutes les femmes, peu importe le niveau de revenu, de diplômes et leurs origines.

Pour favoriser une approche intersectionnelle dans votre posture vous pouvez<sup>15</sup> :

- **Établir une relation égalitaire** avec les femmes, qui favorisera le développement d'un lien de confiance. Pour ce faire, vous pouvez dès la première rencontre expliciter le cadre de l'intervention ainsi que vos valeurs. Effectivement, aucune intervention n'est neutre et expliciter vos valeurs permettra à la personne de mieux vous comprendre.

---

<sup>15</sup> Corbeil, C. & Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19 (1), 40-57. <https://doi.org/10.7202/014784ar>

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2018). *Intervention féministe intersectionnelle. Réflexions et analyses pour des pratiques égalitaires et inclusives*. [https://www.fmfh.ca/sites/default/files/upload/guide\\_ifi\\_-\\_partenaires.pdf](https://www.fmfh.ca/sites/default/files/upload/guide_ifi_-_partenaires.pdf)

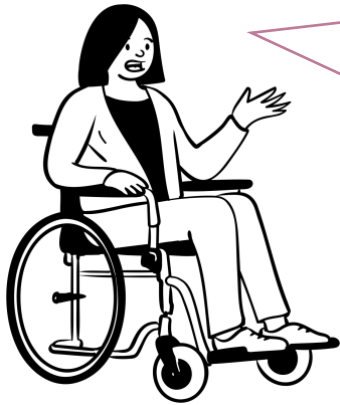
- **Encourager les femmes à participer à l'intervention**, en leur demandant, par exemple, les changements souhaités dans leur situation. Vous pouvez leur proposer différentes voies pour y parvenir et discuter avec elles de chaque option. Respectez toujours le rythme et la décision de la femme.
- **Partir de l'expérience des femmes**, pour mieux connaître la femme que vous accompagnez. Ainsi, vous pourrez comprendre davantage votre interlocutrice dans toute sa complexité, en saisissant mieux d'où elle vient (ses expériences passées, ses réticences ainsi que ses besoins). À travers ces échanges, vous vous comprendrez mutuellement mieux.
- **Favoriser une introspection en amont et tout au long de l'intervention**. L'approche intersectionnelle insiste sur la nécessité de prendre conscience de ses préjugés et de ses privilèges en tant qu'intervenante.

Pour une « intervention de proximité »

Les organismes communautaires sont des « canaux d'intégration » pour les personnes issues de l'immigration. Ils représentent un filet de sécurité pour les femmes. Les organismes sont parfois un des premiers lieux où les femmes immigrantes de Parc-Extension vont s'investir à travers la participation aux activités ou avec le bénévolat.

En matière de violence conjugale il est rare qu'une femme vous confie au premier contact sa situation conjugale. Pour arriver à un dévoilement, il est nécessaire de créer un lien de confiance avec la femme. La création d'un lien de confiance prend du temps. Plusieurs TAIC ont souligné la nécessité de passer par « une autre porte » que la violence conjugale pour recueillir un dévoilement, soit de partir d'un autre besoin, comme l'alimentation ou les soins aux enfants. Ce détour par un autre besoin permet à la femme de valider si elle peut faire confiance à son interlocutrice. Cela permet à la TAIC de créer un premier lien avec la personne et d'installer un climat de confiance avec elle. En répondant à leurs besoins, les femmes se sentent plus confortables pour aborder d'autres enjeux. Ces accompagnements renforcent alors la création d'un lien de confiance.

Pour favoriser et renforcer le lien de confiance entre vous et les femmes, les activités dites informelles, c'est-à-dire celles qui ne sont pas directement liées à de l'intervention, sont propices. En effet, c'est par ces activités que vous aurez des conversations informelles avec les femmes et apprendrez à les connaître. Pour favoriser la création du lien de confiance, vous pouvez aussi créer un espace physique dans lequel les femmes peuvent aller et venir pour discuter, prendre une boisson, etc. Ainsi, ces partages informels vous permettront de renforcer le lien de confiance avec elles, puisque vous apprendrez à les connaître autrement que par l'intervention. De ce fait, cette démarche permet également de sortir d'une logique uniquement interventionniste et d'entrer dans une autre forme de relation avec les femmes.



« Plus de temps informel, passé avec ces gens-là [...] peut-être pas juste dans un bureau en face à face, mais ce serait d'aller diner avec la personne, d'aller faire des activités avec elle qu'on puisse vraiment établir un lien où la personne se sente assez confortable pour être capable de s'ouvrir. »  
Intervenante du quartier.

Le recours à une **interprète interculturelle** est une bonne pratique souvent soulignée par les TAIC. L'interprète interculturelle permet aux femmes de s'exprimer dans leur langue maternelle et donc de s'assurer que la TAIC comprend le besoin. En plus du travail de traduction, l'interprète interculturelle peut faire le pont entre les deux cultures, ce qui permet à l'intervenante d'orienter son intervention envers la femme. Par exemple, l'interprète culturelle peut expliciter les différents tabous de sa culture.

Les femmes du Bureau d'Information de Parc-Extension (BIPE<sup>16</sup>), rattaché à la Table de quartier et les femmes participantes au Parents-Agents-Multiplicateurs (PAM) rattaché à Afrique au Féminin peuvent vous aider lors d'un accompagnement si vous n'avez pas d'interprète interculturelle. S'il s'agit d'un cas de violence conjugale, assurez-vous en amont avec la personne du BIPE ou la PAM de garantir la confidentialité des propos.

En effet, il est nécessaire de protéger la **confidentialité des propos échangés** tant dans les moments informels que durant les rencontres. La majorité des femmes du quartier craignent que les propos mentionnés pendant les rencontres soient répétés dans leur communauté et qu'elles perdent leur légitimité auprès de cette dernière. Il est donc essentiel de créer un cadre sécuritaire et confidentiel pour ces femmes afin qu'elles puissent demander de l'aide. La confidentialité est aussi à garantir auprès de l'interprète, d'autant plus si elle vit dans le quartier.

---

<sup>16</sup> Pour consulter les ressources du BIPE visitez : <https://bipe.parcex.org/>

## BONNES PRATIQUES

- Favoriser une approche intersectionnelle : partir de la femme, l'écouter et centrer son travail sur ce que la femme désire.
- Favoriser une intervention qui prend en compte l'ensemble de la femme holistique, c'est-à-dire qui prend en compte l'ensemble de la personne
- Prendre conscience que vous êtes aussi traversée par certaines valeurs et préjugés. En prendre connaissance vous aidera dans votre travail à recadrer vos interventions.
- Rappeler que les échanges sont confidentiels y compris aux interprètes. Au besoin rappeler ce que signifie garder la confidentialité des propos.
- Sorties, activités ludiques (coutures, tricots, fabrication de produits de beauté, etc.), cuisines, partage d'un repas, yoga, sont autant d'activités possibles pour créer un lien de confiance
- Si votre organisme n'offre pas d'atelier ou de discussion autour de cette thématique, référez-vous à la feuille de service. Elle indiquera quels organismes proposent des activités sur cette thématique.

Sensibiliser et encourager la discussion autour de la violence conjugale

Le travail de sensibilisation en matière de violence conjugale est essentiel. Les femmes du quartier Parc-Extension qui fréquentent les organismes communautaires ont généralement une bonne connaissance du phénomène. Toutefois, elles ne connaissent ni les ressources, ni les différentes procédures en matière de violence conjugale. C'est pourquoi il est pertinent d'organiser des ateliers sur la violence conjugale, afin de poursuivre le travail de sensibilisation. Dans ces ateliers il devient pertinent de discuter à la fois du phénomène, des ressources et des procédures.

Dans le cadre du projet de recherche, l'équipe de l'IRIPII a réalisé deux ateliers dans différents organismes du quartier. Le premier atelier portait sur les différentes formes de la violence conjugale et l'escalade de la violence. Le deuxième atelier présenté sous forme de jeu questionnait l'accès aux ressources et aux services.

De plus, l'échange autour de la violence conjugale peut être une bonne occasion pour discuter des différentes ressources plus formelles telles que la police ou encore la DPJ. En effet, la majorité des femmes ont une certaine méfiance envers ces institutions. Il est donc nécessaire de les rassurer en expliquant le travail de ces institutions, les domaines où elles interviennent et ceux dans lesquels elles n'interviennent pas. Plusieurs TAIC ont souligné l'intérêt de montrer une image de la police autre que coercitive afin que les femmes du quartier se sentent à l'aise d'y faire appel lorsqu'elles en ont besoin. Par exemple, certains organismes de Parc-Extension travaillent avec la police communautaire.

Ces échanges sont une bonne occasion pour comprendre le point de vue des femmes sur la violence conjugale, ce qu'elles feraient dans une pareille situation ainsi que leurs référents

culturels. Les discussions autour de cette thématique peuvent être bénéfiques à la fois pour les femmes qui sont sorties d'une relation violente en leur permettant de raconter leur histoire, et aussi aux femmes qui en sont victimes. Nous vous recommandons d'offrir ces ateliers en non-mixité afin de s'assurer que les femmes se sentent libres de parler.

Toutefois, il serait aussi pertinent d'effectuer ce travail de sensibilisation auprès des hommes du quartier. Il n'existe aucune ressource dans le quartier qui s'adresse spécifiquement aux hommes et aux problèmes conjugaux/familiaux. Ci-dessous, vous trouverez un encadré avec différentes ressources adressées spécifiquement aux hommes. Tout comme pour les femmes victimes de violence conjugale, si la problématique rencontrée par l'homme dépasse vos compétences ou que vous ne vous sentez pas à l'aise d'intervenir, référez-vous à l'une de ces ressources.

Les hommes du quartier ne fréquentent que rarement les différentes ressources. Il serait alors pertinent de trouver moyen de rejoindre les hommes de la communauté, afin de les soutenir. Ces derniers sont aussi affectés par l'immigration et rencontrent parfois des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Ces difficultés entraînent des conséquences sur leur état de santé mentale.

## QUELQUES RESSOURCES À MONTRÉAL

*Vous trouverez ici des ressources d'aide envers les hommes violents :*

- Service d'aide aux conjoints (SAC). Ce service s'adresse aux hommes qui vivent différentes difficultés en lien avec le couple et la gestion de la colère. <https://www.serviceaideconjoints.org/fr/>
- Centre de ressources pour hommes. Cette ressource accompagne des hommes qui vivent des difficultés. <https://www.crhmontreal.ca/notre-organisme/mission-et-valeurs/>
- Pro-Gam pour aider les hommes avec des problèmes de violence. <http://www.pro-gam.ca/fr/etapes-a-suivre.html>
- Option, une alternative à la violence conjugale et familiale : organisme de soutien aux personnes ayant des comportements violents dans un contexte conjugal et familial. <https://www.optionalternative.org/>

*Ressources pour les hommes vivant des difficultés familiales :*

- La Maison Oxygène accompagne les hommes dans le développement et le maintien de leur relation père-enfants : <https://carrefourfamilial.com/maison-oxygene-montreal/>

*Ressource pour les hommes ayant subi des agressions sexuelles pendant leur enfance :*

- Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance (CRIPHASE) : <https://www.criphase.org/>

Ces ressources sont présentées pour que vous puissiez répondre à un besoin nommé par les hommes. En d'autres mots, il faut que le besoin parte de l'homme. Il se peut qu'une femme victime de violence conjugale vous demande certaines ressources pour son mari. Nous vous suggérons de lui mentionner qu'elle n'est ni responsable des actes commis par son mari ou partenaire ni qu'elle doit prendre en charge la guérison ou le changement d'attitude de ce dernier.

Finalement, cette sensibilisation autour de la thématique de la violence conjugale peut s'élargir à une sensibilisation plus générale autour des droits de la personne au Canada. Les TAIC qui ont participé à la recherche ont souligné un manque de connaissances sur les droits des personnes au Canada chez les femmes immigrantes, notamment celles nouvellement arrivées. Il importe donc de les informer sur leurs droits au Canada, y compris lorsqu'elles ont des statuts migratoires temporaires, voire précaires.

## Dépistage et dévoilement

Dans cette section vous trouverez des informations sur l'intervention en matière de violence conjugale. Elle est accompagnée de deux outils en annexe. L'un porte sur vos pratiques en tant qu'intervenante, l'autre est un outil qui permet aux femmes d'évaluer leur situation conjugale. Cet outil peut être utilisé lorsque vous avez des doutes quant à la situation conjugale de la personne ou après un dévoilement pour poser des termes sur les types de violences subies.

### Dépister des cas de violence conjugale

Comme il a été déjà mentionné, le milieu communautaire est souvent le premier lieu dans lequel des femmes du quartier vont s'impliquer. Ainsi, en tant que TAIC vous êtes en première ligne pour dépister des cas de violence conjugale et offrir un premier soutien aux victimes.



**N'oubliez pas vos limites. Référez à la section « De l'importance à bien identifier ses limites en tant que TAIC ».**

Vous trouverez une liste de signes qui peuvent évoquer une situation de violence conjugale. Ces indications ne sont pas à prendre comme des vérités immuables, mais comme des potentielles traces d'une situation de violence conjugale :

- Changement dans l'attitude de la personne au cours du temps : repli sur soi-même, arrêt des activités professionnelles, de loisirs, d'engagement, etc.
- Stress et inquiétude de la personne. Toutefois, il faut garder en tête que beaucoup de femmes issues de l'immigration peuvent vivre un fort état de stress sans pour autant vivre de la violence conjugale;
- Signe de dépression : sensibilité, tristesse, stress, etc.

- Démonstration d'un certain stress lorsqu'il y a du retard. Par exemple, si une activité se finit plus tard que prévu et que la femme démontre une grande inquiétude, cela peut être un signe de violence conjugale;
- Téléphone qui n'arrête pas de sonner;
- Être constamment accompagnée ou suivie par son mari ou par un homme de sa famille;
- Traces de coups sur le corps;
- Changement dans la tenue vestimentaire;
- Pas de compte en banque à son nom, ou ne connaît et ne gère pas les finances de la famille.

Si vous constatez certains de ces signes chez une femme, il serait peut-être pertinent d'être vigilante quant à sa situation. Lorsque vous avez des doutes sur la situation conjugale d'une femme, il n'est pas recommandé de la confronter directement, c'est-à-dire de ne pas poser une affirmation sur ce qu'elle semble vivre, mais plutôt l'amener à se confier à vous.

Voici quelques formulations possibles : « J'ai remarqué que ... est-ce que tout va bien ? » ; « J'ai constaté .... Est-ce que tu veux en parler avec moi ? ». Les questions doivent rester ouvertes le plus possibles. Engager une discussion sur vos doutes quant à la situation conjugale d'une femme peut être délicat et demande un ensemble de savoir être permettant de maintenir le lien de confiance. Par exemple, lorsque vous engagez une conversation sur la violence conjugale ne démontrez pas que votre idée est déjà faite. Toutefois, l'intervention est différente et unique avec chaque personne, selon la relation nouée ainsi que la personnalité. L'important est de ne pas perdre le lien de confiance avec la femme.





Nous vous recommandons, plutôt, de garder et de renforcer le lien avec la personne en l'invitant aux différentes activités, en lui demandant si elle a besoin d'aide pour quelque chose ou encore en allant marcher avec elle. Ainsi, par le développement de ces attitudes d'ouverture, vous offrez des opportunités d'un dévoilement. Parmi les différentes formes de violence conjugale, la violence physique est celle qui reste la plus visible. Effectivement, les coups laissent des traces visibles, contrairement aux violences psychologiques ou verbales qui ne laissent pas de traces physiques. Toutefois, les violences psychologiques sont tout aussi destructrices que les violences physiques. En d'autres termes, chaque forme de violence entraîne de graves conséquences sur la santé physique et mentale des victimes. Pour dépister les violences invisibles, il vous faudra rester attentive aux changements de comportements chez la femme. Si vous avez des doutes sur sa situation, vous pouvez poser des questions dans l'objectif de contextualiser sa situation et valider vos perceptions. Les questions ouvertes permettent de mieux comprendre la situation de la femme et de lui laisser un espace pour aborder son histoire. La réception d'un témoignage ou d'un dévoilement demande un ensemble de savoir être et attitudes qui permettront à la femme de garder confiance en vous. Pour ce faire, vous pouvez dire « Je te remercie de me confier ton histoire », « merci de me faire confiance ».

Les barrières face au dévoilement

Il existe plusieurs barrières au dévoilement. Vous trouverez ci-dessous une liste des principales barrières au dévoilement. Chaque femme vivra ces barrières différemment. Les réactions face à celles-ci peuvent varier. Il est donc important de les garder en tête, mais aussi de comprendre la position de la femme dans sa recherche d'aide.

#### ➤ **La pression communautaire**

La pression communautaire renvoie aux différentes coercitions que peut exercer la communauté sur les personnes. Dans le cas de notre recherche, cette pression se manifeste et pèse essentiellement sur les femmes de la communauté, qui se doivent de préserver l'honneur de leur famille en remplissant les attentes reliées aux rôles de mère et d'épouse. La préservation du couple et de la famille est essentielle aux yeux de la communauté et repose sur les femmes. Une femme qui quitte sa relation, y compris dans un cas de violence conjugale, peut subir des conséquences de la part de sa communauté comme l'exclusion.

De peur de cette exclusion ou du jugement de la communauté, certaines femmes ne voudront pas parler de leur situation conjugale. La communauté étant petite et concentrée dans un quartier, les rumeurs vont rapidement. Il est donc important d'assurer la confidentialité des propos.

#### ➤ **Pression familiale, normes conjugales et familiales**

La pression familiale renvoie à l'ensemble des actes de coercition que la famille proche peut exercer sur la victime afin qu'elle reste dans la relation violente. Dans plusieurs communautés le mariage est le résultat d'une alliance entre deux familles qui sont souvent proches, parfois

apparentées. Dans certains cas, le mariage est arrangé par les parents des deux futurs époux. La responsabilité du mariage repose essentiellement sur la femme. Ainsi, le mariage détient un caractère sacré, où le divorce n'est pas aussi usuel que dans la culture occidentale. Dans ces conditions, la séparation est vue comme la dernière option. Il est important de garder cela en tête et d'agir en accord avec le rythme de la femme.

Si la femme décide de quitter la relation, y compris du fait de la violence subie, la famille voit cela comme un affront et un déshonneur. Certaines familles vont tenter de convaincre leur fille de rester dans la relation violente. La femme peut alors se sentir tiraillée entre ses obligations envers sa famille et sa volonté de quitter la relation. En tant qu'intervenante, vous pouvez lui montrer votre soutien, mais ne remettez pas en cause ses valeurs.

➤ **Peur du jugement et sentiment de honte**

La violence conjugale détient un caractère tabou. C'est un sujet difficile à aborder par les victimes, qui ressentent souvent de la honte. Ce sentiment de honte est transversal à l'ensemble des victimes de violence conjugale.

➤ **Barrières linguistiques**

La barrière de la langue constitue aussi une barrière supplémentaire pour les femmes issues de l'immigration à dévoiler et dénoncer leur quotidien conjugal. Effectivement, la majorité des ressources offrent des services uniquement dans les deux langues nationales canadiennes. Or, beaucoup de femmes ne maîtrisent pas totalement ces deux langues. Ainsi, ne pas savoir comment communiquer ce que l'on vit constitue une barrière supplémentaire à la dénonciation.

➤ **Précarité du statut migratoire et méconnaissance de leurs droits**

Le statut migratoire des femmes immigrantes peut constituer une barrière supplémentaire à la dénonciation. Effectivement, la précarité du statut migratoire, que ce soit à titre de réfugiée ou de personne parrainée, freine l'élan des femmes qui souhaitent dénoncer et quitter les relations violentes. Ce frein est principalement dû à la méconnaissance de leurs droits. Par exemple, certaines femmes ne veulent pas appeler à la police de peur que cela n'affecte leur statut migratoire. Concernant le parrainage, la plupart des femmes ignorent qu'il existe une clause les protégeant dans des situations conjugales violentes. La sensibilisation des droits de la personne au Canada reste alors essentielle.

Si vous n'êtes pas certaine de maîtriser les informations concernant la question des droits des femmes immigrantes, vous pouvez toujours appeler une ressource spécialisée qui vous donnera l'information nécessaire, que vous pourrez alors transmettre à la femme.

➤ **Méfiance institutionnelle, manque de confiance en les ressources**

Certaines femmes ont une méfiance envers les différentes institutions gouvernementales, notamment envers la police et la DPJ. Cette méfiance, voire cette peur, peuvent aussi constituer des barrières à la dénonciation. Par exemple, une femme peut ne pas vouloir dénoncer la violence subie de peur que la DPJ lui enlève ses enfants.

### Dévoilement

Le dévoilement est un moment charnière dans l'accompagnement de la personne. Il doit se réaliser, dans la mesure du possible, dans un lieu clos qui assure la confidentialité (espace fermé, absence de va-et-vient, etc.). Lorsqu'une femme vous fait un dévoilement, assurez-vous de prendre le temps de l'écouter et de déterminer avec elle ce qu'elle souhaite faire. En effet, le dévoilement ne signifie pas nécessairement qu'elle va quitter la relation la même journée, ni qu'elle souhaite contacter les services spécialisés. Il est donc important d'y aller à son rythme, selon ses besoins et ce qu'elle se sent capable d'accomplir.



Le dévoilement n'est donc que la première étape d'un long processus qui peut s'étendre sur plusieurs mois voire des années.

Lors du dévoilement, vous pouvez effectuer une évaluation de la situation avec la femme. Lors de l'évaluation, gardez en tête que vous ne pouvez pas prendre de décisions à sa place, mais bien la soutenir et la guider. Il faut donc mettre de côté vos attentes et vos représentations pour comprendre le positionnement de la femme et y aller avec elle. Si vous savez que la femme peut vivre une situation dangereuse, rappelez-lui de contacter la police. Si le danger est imminent, contactez le 911.



N'oubliez pas vos limites. Référez à la section « De l'importance à bien identifier ses limites en tant que TAIC »

### De l'importance de bien identifier ses limites en tant que TAIC

Il est important de garder en tête **vos limites** en tant que TAIC. En effet, si vous n'avez pas de spécialisation en matière d'intervention en violence conjugale, il est nécessaire de référer les

victimes à des services spécialisés qui sauront comment intervenir auprès des victimes. Votre rôle en tant que TAIC d'accompagner les victimes vers ces ressources et d'expliquer les différentes démarches. N'intervenez pas outre mesure, car ces actions, bien que bien intentionnées, peuvent vous mettre à risque ainsi que la victime. Or, garantir la sécurité de la victime et la vôtre est essentiel.

Intervenir auprès des femmes victimes de violence conjugale peut aussi compromettre votre propre sécurité. Il est primordial lors d'une telle intervention d'assurer également votre propre sécurité. Si vous constatez que le conjoint violent commence à vous suivre ou profère des menaces envers vous, avisez votre superviseuse et contactez la police. En effet, le harcèlement, l'intimidation et les menaces constituent des infractions criminelles. Pour réduire ce risque, évitez les horaires atypiques et assurez-vous que vos collègues ou d'autres TAIC d'autres organismes soient à proximité en cas de danger.

En plus de vos limites en termes d'intervention, vous avez aussi vos propres **limites émotionnelles**. Il se peut qu'un cas vous touche plus qu'un autre, pour différentes raisons, notamment parce que vous ne vous sentez pas capable de répondre aux besoins d'une femme. Si vous vous sentez dans une telle situation, référez cette personne à votre collègue, si la victime ne souhaite pas aller vers les ressources spécialisées. Si elle accepte, dirigez-la vers des ressources spécialisées. Lors de cette conversation, expliquez-lui vos raisons en nommant vos difficultés. Ces difficultés sont légitimes et elles n'amoindrissent ni vos capacités et ni vos compétences professionnelles.

Et les autres ?

Jusqu'à présent, il n'a été mentionné que des femmes sur lesquelles vous avez un doute ou encore sur celles qui vous ont confié vivre une relation violente. Cependant, certaines femmes sont isolées et ne fréquentent pas les différents organismes et services du quartier. En tant qu'intervenante, il vous sera difficile de rejoindre ces femmes-là. Une des possibilités est d'organiser avec vos partenaires plusieurs campagnes de sensibilisation autour de la violence conjugale, dans différents lieux de fréquentation : épicerie, pharmacies, etc. Ainsi, plus cette question est mise en valeur dans le quartier, plus les femmes isolées auront une chance d'en entendre parler. Pour ces journées de sensibilisation, différentes activités pourraient être organisées.

Vous pouvez aussi compter sur certaines femmes du quartier pour diffuser l'information aux autres femmes de la communauté. Si certaines femmes manifestent un intérêt à diffuser l'information auprès de leur communauté, veillez à ce qu'elles le fassent de manière sécuritaire. En effet, il ne faut pas que les femmes du quartier se mettent en danger en participant aux campagnes de sensibilisation. Vous pouvez compter sur les femmes du Bureau d'information de Parc-Extension (BIPE) ainsi que les PAM pour relayer l'information.

Des femmes pourraient vous solliciter pour d'autres situations liées à la violence conjugale, par exemple pour lever une restriction contre le conjoint violent. Vous pourriez aussi constater le retour de la femme dans la relation violente. Bien que ces situations puissent vous rendre inconfortable, il est important de respecter la décision de la femme et de l'accompagner dans

son besoin. Montrez-vous disponible pour elle. Ces évènements généreront un sentiment d'impuissance ou de frustration qu'il ne faut pas verbaliser à la femme. Au contraire, respectez son choix et rappelez-lui qu'elle peut vous venir vous voir en cas de besoin.



L'outil « Évaluation de mes pratiques conjugales » comporte une section sur vos pratiques en milieu professionnel.

## Référencement et collaboration

### Créer et renforcer des liens de collaboration

Le référencement constitue une étape importante de l'intervention en contexte de violence conjugale. En effet, le référencement vers d'autres ressources est nécessaire pour répondre aux besoins que vous ne pouvez pas couvrir ou pour lesquels vous n'avez pas de spécialisation. Ainsi, développer et entretenir des liens de collaboration est indispensable. Ces collaborations permettent de mutualiser vos connaissances, mais aussi vos expertises accumulées au fil de votre expérience.

Cependant, du fait du manque de connaissances et de la méfiance des femmes immigrantes envers certains services, le référencement est un processus particulièrement délicat. Qui plus est, les liens de collaboration passent généralement par des relations interpersonnelles entre les TAIC de terrain. Or, le milieu communautaire connaît un fort roulement de personnel, faisant en sorte que le maintien et la création des liens de collaboration sur le long terme peuvent s'avérer difficiles. De plus, l'entretien des relations de collaboration demande du temps et de la disponibilité. Il se peut que vous n'ayez pas le temps nécessaire pour entretenir ces relations. Avec ce guide, nous voulons vous fournir différentes pistes de solutions pour créer et maintenir des liens de collaboration autour de la violence conjugale à Parc-Extension.



Les femmes ont confiance en vous. Créer un pont entre elles et les services spécialisés les aidera à franchir le pas.

À Parc-Extension, il existe un comité de travail autour de la violence conjugale. Si vous souhaitez vous impliquer au sein de comité, contactez Afrique au Féminin. Dans ce comité de travail, vous pourrez nouer des liens avec les différentes TAIC du quartier qui partagent cet intérêt avec vous.

L'objectif de ce comité est double :

- (1) De favoriser l'échange de bonnes pratiques autour de l'accompagnement des femmes victimes de violence conjugale. Ce comité de travail est un bon espace pour discuter des

interventions qui ont bien fonctionné ou encore échanger autour d'un cas qui vous interpelle ;

- (2) De renforcer les liens de collaboration entre les organismes, les TAIC en violence conjugale et donc vos liens de confiance. Ce comité est l'occasion de se mobiliser collectivement et durablement autour de la lutte contre la violence conjugale dans le quartier. Ces rencontres vous permettront aussi de mettre en place des mesures concertées sur les moyens de sensibiliser et lutter contre la violence conjugale.

Il est aussi recommandé d'inclure les milieux publics dans ce comité d'action contre la violence conjugale : la ville, les écoles, la police, etc. Nous vous recommandons de varier les différentes thématiques des rencontres. Le Plan d'action vous informe des orientations et des objectifs que le quartier se donne en matière de lutte contre la violence conjugale.

### Le processus de référencement et l'accompagnement

Le référencement se réalise lorsque les besoins des femmes ne peuvent être couverts par vous, soit parce que la mission de votre organisme ne couvre pas ce besoin, soit parce que vous n'avez pas la formation pour accompagner la femme.

Le référencement peut aller dans deux sens :

- (1) Des TAIC aux services spécialisés

Dans un cas de violence conjugale, nous vous recommandons de toujours référer aux services spécialisés, si vous n'avez pas de formation dans ce domaine. Si la femme ne souhaite pas se rendre à ces services, contactez les ressources en violence conjugale pour demander des conseils sur ce qu'il faut faire ou éviter de faire pour ne pas briser le lien de confiance avec la personne. Les maisons d'hébergement offrent des consultations externes par téléphone. Les intervenantes pourront alors répondre à vos questions et vous guider dans vos actions.

- (2) De l'intervenante des services spécialisés aux TAIC

Même si la femme réussit à s'extirper d'une relation de violence conjugale, les répercussions de cette violence se feront sentir pendant un certain temps. Il est important d'offrir un accompagnement à ces femmes pour s'assurer qu'elles ne retourneront pas dans la relation violente. Il est donc possible qu'une intervenante en violence conjugale réfère votre organisme à une femme qui habite le quartier et qui sortira prochainement de la maison d'hébergement. Toutefois, si une femme victime de violence vous avoue qu'elle songe retourner dans la relation, tentez d'accueillir cette décision avec bienveillance et sans jugement. Évitez les manifestations verbales et non verbales négatives (soupirs, réprimandes, etc.); montrez-lui que vous restez disponible et à l'écoute. Continuez de l'inviter aux différentes activités afin qu'elle ne s'isole pas.

## L'accompagnement

En tant que TAIC, votre rôle est de soutenir les femmes dans leur recherche d'aide. Votre intervention doit toujours se réaliser dans le respect des différents choix de la femme que vous accompagnez.

Référer, c'est aussi accompagner les femmes dans leur cheminement. Ce cheminement varie d'une femme à l'autre et peut prendre différentes formes. L'accompagnement peut s'étaler sur un laps de temps assez long. Il vous arrivera de ressentir un sentiment d'impuissance, peut-être une certaine frustration. Il est important de ne pas faire ressentir ces sentiments à la femme que vous accompagnez. Avec elle, adoptez une posture d'écoute et d'empathie, afin de préserver un lien avec elle.

Votre accompagnement se caractérise par du soutien auprès de la femme. Ce soutien se manifeste par :

- ❖ **Une présence dans la vie de la femme..** Prenez régulièrement de ses nouvelles.
- ❖ **Une aide à évaluer sa propre situation.** Pour cela, il est essentiel de ne pas imposer votre vision de la situation à la femme, mais bien de lui poser des questions pour l'amener à poser ses propres mots sur la situation. Dans cette évaluation, il est important de ne pas coller vos représentations ou vos conceptions de la violence. Posez-lui des questions et partez de ses réponses pour rebondir.
- ❖ **La sensibiliser aux réseaux sociaux.** Vous pouvez lui mentionner le contrôle que le conjoint peut exercer à travers l'usage de la géolocalisation ou diverses applications de réseau social. Encouragez-la à supprimer le conjoint de ses contacts.
- ❖ **Un soutien dans l'accès aux différentes ressources en violence conjugale.** Même si la personne refuse d'appeler une ressource, vous pouvez lui en parler et décrire le fonctionnement des ressources spécialisées et des maisons d'hébergement. **Le fait de rendre l'information disponible fait une différence.** Il se peut aussi qu'avec le temps, elle change d'avis et décide d'appeler les ressources. Si vous lui transmettez les coordonnées des ressources, il est important de le faire de manière sécuritaire afin que cela n'éveille pas de soupçons chez l'agresseur. Par exemple, vous pouvez mettre un faux nom dans le téléphone.
- ❖ **Une explicitation des procédures policières et judiciaires.** Vous pouvez lui expliquer quels sont les différents recours qui s'offrent à elles, en discuter et évaluer la situation. L'explicitation des différentes procédures enlèvera certainement une inquiétude chez la femme.



- ❖ Dans le cas des femmes immigrantes, il est important de leur **rappeler leurs droits selon leur statut migratoire**<sup>17</sup>. Il existe différentes lois protégeant des femmes victimes de violence conjugale, même si leur statut d'immigration est considéré comme précaire.
- ❖ **Des encouragements dans ses choix.** Ces attitudes ont pour but de contrer les effets de la violence conjugale, qui se caractérise par l'imposition d'une situation mais aussi par un dénigrement de la victime. En adoptant une posture positive envers la victime, vous l'encouragez à reprendre un certain contrôle sur ses choix et à lui donner confiance.
- ❖ Un **rappel qu'elle est maîtresse de ses décisions** et que personne ne prendra des décisions à sa place, et cela à toutes les étapes ainsi que dans toutes les situations (organismes communautaires, ressources spécialisées, police, système judiciaire).



- ❖ Un **accompagnement vers les différentes ressources** lorsqu'elle vous manifeste cette volonté.
- ❖ **L'élaboration de différents scénarios de protection.** Les scénarios de protection ont pour objectif une certaine reprise du contrôle de sa sécurité. Les scénarios sont des inventaires des risques qui sont associés à chaque décision. Ils n'empêchent pas la situation violente de se produire, mais ils permettent de mesurer les risques et de s'y préparer en amont. Vous pouvez soumettre cette proposition à une femme. Si elle accepte, vous pouvez les réaliser avec elle.

---

<sup>17</sup> Pour vous renseigner sur les droits des personnes migrantes, vous pouvez consulter la page du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete.html>.

Vous pouvez aussi consulter les services offerts par le Centre de Justice de proximité du Grand Montréal : <https://www.justicedeproximite.qc.ca/centres/grand-montreal/>

## Bâtir des scénarios de protection

### 1. Identifier les situations à risque

*De quoi ai-je peur ? Qu'est-ce que je crains le plus ?*

Il s'agit d'identifier une ou plusieurs situations qui comportent un danger pour la victime et les enfants

### 2. Répertorier les risques

*Dans cette situation, qu'est-ce qu'il pourrait arriver ? Quelles seraient ces réactions ? Que s'est-il passé par le passé ?*

Il s'agit d'identifier les risques en lien avec la situation retenue.

### 3. Élaborer des stratégies de sécurité

*Qu'est-ce que je pourrais faire pour garder mon calme ? Comment pourrais-je me protéger physiquement ? Existe-t-il un moyen de le calmer ?*

À cette étape, il est important de connaître nos réactions face aux situations violentes : réponses combatives, fige ou fuite. Selon notre tendance à réagir, les stratégies seront différentes. Il est important de passer en revue les différentes options et de choisir celle qui vous semble la plus accessible.

### 4. Répéter

Refaire le scénario dans son esprit, placer les objets pour se défendre en cas d'urgence, etc.

- ❖ **L'élaboration d'un scénario de sortie de la relation.** La sortie d'une relation violente comporte certains risques. Effectivement, quitter la relation violente ne met pas fin à la violence. D'ailleurs, la séparation est l'une des périodes les plus dangereuses pour les femmes. Il importe donc de garantir leur sécurité au maximum. Idéalement, la préparation de la sortie se ferait avec une intervenante spécialisée en violence conjugale. Cependant, si la femme ne souhaite pas encore entrer en contact avec une intervenante, vous pouvez l'aider à monter un scénario de sortie.

Concernant les documents d'immigration, certaines communautés déposent l'ensemble de ces papiers dans des coffres-forts à la banque. Il se peut que la femme n'ait pas d'accès à ce coffre. Il est important de valider avec elle si elle a un accès. Si elle n'a pas accès, il est toujours possible de refaire ces papiers. Si la femme que vous accompagnez est inscrite dans vos services, il se peut que vous déteniez des copies de ces papiers. Vous pouvez photocopier pour lui donner une preuve d'identité.

## Préparer sa sortie

### Préparer un sac d'urgence :

- Des tenues de rechanges
- Papiers d'identité ou photocopie
- Documents d'immigration
- Documents de santé
- Liquidité ou carte de crédit, si elle en dispose en son nom.
- Affaires essentielles des enfants (doudou, toutou, etc.)
- Objets importants à vos yeux

**Cachez le sac chez vous ou chez quelqu'un de confiance. Ne le préparez pas si vous sentez qu'il s'en rendra compte.**

**Les lignes d'écoute sont ouvertes 24/7 dans l'ensemble du Québec, que vous souhaitez vous rendre en maison d'hébergement ou non.**

**Si vous avez des enfants, partez avec eux pour éviter des répercussions futures sur votre garde**

**Désactiver les fonctions de géolocalisation de vos appareils électroniques, notamment le cellulaire**

**Déterminez un moment qui est le plus sécuritaire pour partir.**

**Pensez à votre sécurité et à l'endroit où vous souhaitez vous rendre : maison d'hébergement, ami.e.**



**Rien de ce qui est mentionné ici n'est obligatoire. Si vous n'êtes pas à l'aise à l'accompagner, référez-la aux services spécialisés.**

### Après la sortie ...

Une fois sortie de la relation violente, que la femme soit passée ou non par une maison d'hébergement, il est important de la soutenir. Si elle n'est pas passée par une maison d'hébergement, vous pouvez lui fournir des ressources en santé mentale et la sensibiliser à ces enjeux. La période post-séparation, notamment les deux premiers mois après la séparation, constitue une des périodes la plus dangereuse pour la femme.

Le passage en maison d’hébergement permet aux femmes d’être soutenue dans les premiers temps après la séparation, puisque les femmes sont suivies par une intervenante. Cependant, une fois sortie les besoins d’accompagnement demeurent. Dans les deux cas, encouragez-la à à créer des liens avec des nouvelles personnes, soit à se recréer un entourage. De plus, vous pouvez lui mentionner que des maisons d’hébergement offrent des services externes pour les victimes de violence conjugale.

Si la femme s’est rendue à la police et que l’ancien conjoint violent a un ordre de restriction, rappelez-lui de contacter la police si ce dernier brise l’ordre. De plus, vous pouvez lui rappeler de bloquer l’ancien partenaire des réseaux sociaux.

### Les différentes ressources du quartier

Parc-Extension comprend un tissu communautaire dense. En plus d’une forte présence des organismes communautaires, ces derniers couvrent souvent plusieurs besoins. Dans ce guide vous trouverez alors de l’information sur les différentes ressources existantes. vous le verrez, vous pouvez ajouter et compléter l’information sur les ressources du quartier.

Les ressources mentionnées ne sont pas toutes en violence conjugale. Elles présentent les différentes ressources présentes dans le quartier. Cette partie regroupe les différentes ressources du quartier Parc-Extension. Ainsi, vous avez à votre disposition des ressources auxquelles vous pouvez référer des femmes.

Si vous êtes une intervenante de longue date à Parc-Extension, cette section ne vous sera peut-être pas très utile.

Vous trouverez trois tableaux :

**Tableau 1 : organismes communautaires de Parc-Extension**

Nom de la ressource	Missions et services	Coordonnées	Personnes contact
ACCESSS			
Afrique au Féminin			
Centre Génération Emploi			
Centre haïtien d’animation et d’Intervention Sociale (CHAI)			
CLAM			
Comité d’Action de Parc-Extension (CAPE)			
Cuisines et vies collectives Saint-Roch			
Héber’jeune			

Joujouthèque			
La maison bleue			
Le Bouclier d'Athéna			
PEYO			
PRAIDA			
Ressource Action Alimentation (RAA)			

**Tableau 2 : organismes publics et municipaux**

Nom de la ressource		
Bibliothèque		
CLSC		

**Tableau 3 : ressources spécialisées en intervention conjugale**

Nom de la ressource	Mission et services	Coordonnées	Personnes contact ?
<b>Auberge Shalom</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ligne téléphonique 24/7</li> <li>➤ Hébergement</li> <li>➤ Repas kascher</li> </ul>	<a href="https://www.aubergeshalom.org/">https://www.aubergeshalom.org/</a>	
<b>Bouclier d'Athéna</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ligne téléphonique</li> <li>➤ Hébergement d'urgence</li> <li>➤ Maison d'hébergement</li> <li>➤ Sensibilisation communautaire</li> <li>➤ Services multilingues</li> </ul>	1-877-272-8117 514-270-2900 (Services multilingues) <a href="http://shieldofathena.com/fr/un-coup-doeil-sur-le-bouclier">http://shieldofathena.com/fr/un-coup-doeil-sur-le-bouclier</a>	

<b>Clinique juridique du Mile-End</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseils juridiques</li> </ul>	<a href="http://justicemontreal.org/?lang=fr">http://justicemontreal.org/?lang=fr</a> 514-507-3054 <a href="mailto:info@melc.ca">info@melc.ca</a>	
<b>Police</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Situation d'urgence</li> </ul>	9-1-1	
<b>Regroupement des Maisons pour femmes victimes de violence conjugale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informations sur les maisons d'hébergement membre du regroupement.</li> <li>➤ Campagne et informations sur la violence conjugale</li> </ul>	<a href="https://maisons-femmes.qc.ca/maisons-membres/">https://maisons-femmes.qc.ca/maisons-membres/</a>	
<b>SOS violence conjugale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ligne téléphonique : soutien et écoute des victimes mais aussi des proches d'une victime 24/7</li> <li>➤ Accompagnement vers les services spécialisés</li> <li>➤ Outils et informations sur la violence conjugale.</li> <li>➤ Services multilingues</li> </ul>	Montréal : 514-873-9010 Téléscripateur pour personnes sourdes : 1-800-363-9010 <a href="https://sosviolenceconjugale.ca/fr">https://sosviolenceconjugale.ca/fr</a>	



L'outil « Évaluation de mes pratiques conjugales » comporte une section sur vos réseaux de collaboration

## Conclusion

Nous espérons que la lecture du guide vous fut agréable et enrichissante et qu'il vous permettra d'accompagner des femmes victimes de violence conjugale. Il ne remplace pas une intervenante spécialisée en matière de violence conjugale, mais souhaite vous fournir des pistes et des attitudes qui vous permettront d'accompagner les victimes de violence conjugale.

Ce guide se veut dynamique et ne constitue pas une fin en soi. N'hésitez pas à le compléter et à l'enrichir à travers vos expériences!